SUD Education 92
30 bis, rue des Boulets 75011 Paris
Tél: 01 43 70 56 87
Courriel: sudeducation92@gmail.com
Site : http://www.sudeducation92.ouvaton.org

13 Janvier 2014

Professionnalisation des AVS/formation des CUI

Le Compte-rendu complet de l'audience au MEN du 20 décembre est sur notre site

Le 20 décembre une délégation de SUD Education a été reçu à la DGESCO relative au "dispositif" de professionnalisation des AED-AVS, ainsi qu'aux modalités de "formation" des CUI.

En résumé, le ministère va CDiser sur les 6 prochaines années les 28 000 AVS qui sont actuellement sous contrat AED, tout en maintenant des temps partiel imposés de 20h donc avec des salaires extrêmement faibles. Il prévoit donc de garder 30 000 AVS sous contrat CUI de manière pérenne.

Toutes ces mesures sont bien entendu inacceptables et l'annonce de la formation des personnels sous CUI (80h pour les EVS, AP... et 120h pour les AVS) ne suffit pas pour compenser le bricolage mis en place dans l'accueil des élèves en situation de handicap.

SUD Éducation 92 revendique une titularisation de tous les personnels précaires, sans condition de concours, ni de nationalité et construira la mobilisation sur cette base revendicative.

SUD Éducation 92 restera vigilant quant à l'application du droit du travail, notamment en ce qui concerne l'obligation de formation des CUI (80h obligatoires dont une partie à visée professionnelle) et fera des recours aux prud'hommes si cette obligation n'est pas respectée.

Le retard de rémunération des personnels sous CUI a été évoqué lors de cette audience, avec remise de l'article du Parisien daté du 27 novembre, sans réponse satisfaisante à ce jour.

N'hésitez pas à contacter le syndicat pour nous transmettre toutes informations et vous tenir informés de vos droits.

Des revendications de SUD pour les écoles

Sud Éducation exige l'abrogation du décret sur les rythmes scolaires.

Malgré des mobilisations importantes, le ministre s'accroche à son décret portant réformes des rythmes scolaires bien que l'expertise du terrain montre les conséquences néfastes de cette réforme pour les élèves, les familles, les personnels .

Sud Éducation combat toute annualisation, flexibilité du temps de travail devant les élèves.

Le temps de travail des enseignant-e-s s'est déjà flexible, déjà pénible au sens où la Fonction publique reconnaît la pénibilité : nous travaillons déjà le soir, le week-end, les vacances. Certes de manière invisible, mais par conscience professionnelle et dans l'intérêt du service.

Sud Éducation revendique la diminution du nombre d'élèves par classe

C'est l'intérêt des personnels mais aussi des élèves, c'est simple à mettre en œuvre, il n'y a même pas besoin d'une machine à concerter pendant des mois, de succession de rapports de l'inspection générale : les élèves, notamment ceux en difficulté, travaillent mieux dans une classe à 20 qu'à 35.

Mais cela a un coût, nous en convenons : réformer l'école dans le sens de l'intérêt des élèves et des personnels n'est pas compatible avec les économies budgétaires annoncées .

Sud Éducation refuse la paupérisation des personnels précaires :

Contrats aidés à 20h de SMIC , payés 600 à 700 euros net par mois, cumulés à d'autres emplois pour vivre, en lieu et place de recrutements et de vraies formations de titulaires ! Tout cela ne garantie pas la continuité du service public d'éducation. Sud Éducation exige la titularisation sans condition de concours de tous les personnels !

Rejoignez Sud Éducation dans la lutte !!

Impôts : de l'argent il y en a dans les poches du patronat !

Depuis 25 ans, les gouvernements successifs ont baissé les impôts directs (impôt sur le revenu et impôt sur les sociétés) dans un contexte européen, mis en place et accepté par ces gouvernements, fait de dumping social et fiscal. Les niches fiscales (coût : 150 milliards par an) permettent toujours à certains contribuables (notamment les plus aisés) de réduire fortement leurs impôts, voire de ne pas en payer du tout ! Les choix du gouvernement confirment l'augmentation des impôts du plus grand nombre pour équilibrer le budget en refusant de s'attaquer aux plus riches. L'augmentation de la TVA au 1er janvier symbolise cette orientation. Cet impôt indirect est particulièrement injuste : il touche proportionnellement plus les personnes les moins riches. Cette augmentation vise à compenser, entre autres, le cadeau de 20 milliards d'euros fait aux patrons et actionnaires, sans aucun contrôle ni contrepartie en matière d'emploi. La fraude fiscale est estimée en France entre 60 et 80 milliards d'euros chaque année : le gouvernement manque vraiment d'ambition puisqu'il se fixe comme objectif d'en récupérer seulement 2 milliards en 2014 ! SUD / Solidaires dénonce l'augmentation de la TVA, impôt injuste s'il en est.

Les plus riches ne cessent de gagner plus pendant que les autres s'appauvrissent.

Il faut baisser significativement les impôts des classes populaires, et faire payer les riches et les patrons !